

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Décision n° 6992 du 6 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1709391S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 24573 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630317S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017 :

<b>Guyot</b> Edouard	NIGEND : 234 500	NLS : 8 080 188
<b>Michanol</b> Caroline	NIGEND : 322 651	NLS : 8 113 622
<b>Combazard</b> Karl	NIGEND : 241 073	NLS : 8 087 795
<b>Marceau</b> Jessica	NIGEND : 230 720	NLS : 8 078 267
<b>Clerc</b> Marion	NIGEND : 245 296	NLS : 8 097 683
<b>Lesueur</b> Anaïs	NIGEND : 335 493	NLS : 8 105 442

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*

F. BONAVIDA